

Booster TPE - Performance Commerciale

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster performance commerciale permet aux petites entreprises de développer leur activité et leur performance commerciale.

Afin de dynamiser l'activité de l'entreprise, cet accompagnement privilégie des solutions pratiques et rapides à mettre en place, adaptées à la situation de l'entreprise.

Booster performance commerciale a pour objectifs de :

- structurer la stratégie commerciale de l'entreprise,
- améliorer la qualité de la relation client.
- préciser, sécuriser et consolider le projet de développement,
- augmenter le CA,
- transférer des outils, des méthodes et des compétences.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France de plus de 3 ans d'existence et de 20 salariés maximum ayant un CA \geq 2 M€ et qui souhaitent reconquérir ses clients, trouver de nouveaux débouchés et mettre en place une stratégie commerciale offensive.

Réalisé par des conseillers spécialisés B2B ou B2C, cet accompagnement personnalisé est également adapté aux spécificités du secteur d'activité de l'entreprise (commerce, tourisme, B2B, TPE industrielles, etc.).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'accompagnement Booster performance commerciale est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI, il permettra à l'entreprise de faire le point sur ses pratiques et d'être accompagnée dans la mise en œuvre d'actions concrètes avec un objectif de résultats à court et moyen termes.

Le conseiller CCI peut accompagner l'entreprise par exemple dans :

- la constitution ou la gestion d'un fichier client,
- la stratégie de communication clients (captation, fidélisation),
- l'analyse de l'offre concurrentielle,
- l'augmentation des marges (refonte de la gamme produits, politique de prix, sélection fournisseurs),
- la valorisation de la démarche environnementale pour développer la clientèle et accéder à de nouveaux marchés,

- la mise en place de tableaux de bord,
- le repositionnement stratégique (changement d'emplacement, ouverture d'un nouveau point de vente, développement de nouveaux produits ou services...).

A la fin de l'accompagnement, le conseiller CCI remet à l'entreprise des documents : diagnostic, plan d'actions, bilan du plan d'actions et préconisations.

L'entreprise aura également accès à des ressources techniques et des outils selon son projet.

Booster Performance Commerciale est un accompagnement en 2 étapes qui se déroule dans l'entreprise de la manière suivante :

- une demi-journée pour évaluer les pratiques commerciales, le marché, les pratiques concurrentielles,
- un forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre. Cette seconde phase fait l'objet d'un bilan du plan d'actions et de préconisations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 200 € HT :

- pris en charge à 100% jusqu'au 31/12/2025 par la Région Hauts-de-France et le FEDER pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster,
- un reste à charge de 150 € HT, soit 180 € TTC, seulement pour les entreprises ayant bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster en 2023 ou 2024.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire :

- CCI Aisne au 03 23 06 01 95,
- CCI Amiens-Picardie au 03 22 82 22 53 ou à booster@amiens-picardie.cci.fr ou à entreprendre@amiens-picardie.cci.fr,
- CCI Artois au 03 21 23 84 93 ou à booster-tpe@artois.cci.fr,
- CCI Grand Hainaut au 03 27 51 31 34,
- CCI Grand Lille au 03 20 63 77 77 ou à booster-tpe@grand-lille.cci.fr ou à dev-co@grand-lille.cci.fr,
- CCI Littoral Hauts-de-France au 03 21 46 00 00 ou à dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr,
- CCI Oise au 03 44 79 80 97 ou à booster@cci-oise.fr, ou à appui@cci-oise.fr.

5 autres accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion": </aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html>,
- "Booster numérique": </aide/SFRPGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-numerique.html>,
- "Booster ressources humaines": </aide/SFRfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-ressources->

- humaines.html",
- "Booster transmission": "/aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html",
 - "Booster transition écologique": "/aide/YJFfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transition-ecologique.html".

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 20 salariés.

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
299 bd de Leeds
CS 90028
59031 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 63 79 79
E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr

Déposer son dossier

- <https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/booster-performance-commerciale/#contacts>